



Préface

Il existe des exodes méconnus. Qui sait par exemple, en dehors de quelques Alsaciens, que lors de leur entrée dans Strasbourg le 19 juin 1940, les Allemands ont trouvé une ville entièrement vidée de ses habitants? Que cette situation a duré des mois? Qui sait que cette opération « ville déserte » avait été planifiée de longue date et dans le plus grand secret par l'armée française? Que l'évacuation de Strasbourg était prévue depuis la construction de la ligne Maginot sur les hauteurs des Vosges? Et que la plaine d'Alsace fut exclue de ce système de défense?

Lorsque la menace de guerre se précise, en août 1939, le gouvernement français décide d'évacuer, sans les prévenir, les populations alsaciennes sur une bande de 5 à 8 kilomètres, le long du Rhin. À partir du 2 septembre 1939, 374 000 Alsaciens sur un total de 1 219 000 habitants quittent précipitamment leur maison avec 30 kg de bagages et 4 jours de vivres, laissant tous leurs autres biens sur place. Parmi eux, 115 000 Strasbourgeois. Le déménagement touche tout le monde. Il comprend celui des services publics, de l'université de Strasbourg, des hôpitaux, des musées, des banques. Les habitants sont acheminés par train vers le sud-ouest de la France où ils arrivent après deux à trois jours de voyage. Les Strasbourgeois s'installent principalement en Dordogne, en Haute-Vienne et en Indre, où ils s'éparpillent dans une centaine de communes.

Pour les évacués, le « choc culturel » est rude. Ils se sentent en pays « arriéré » dans les départements du sud-ouest, loin de l'aisance et du standing qu'ils connaissaient en Alsace. Pour les « accueillants », le choc est tout aussi brutal. Personne n'est préparé à une telle « invasion » de réfugiés. Tout manque : logements, lits, couvertures. Peu comprennent les nouveaux arrivants qui, le plus souvent, parlent leur dialecte germanique et sont donc perçus comme étant des « boches ». Les accueillants ignorent tout de l'Alsace et de son histoire,

s'offusquent des « exigences » – sanitaires, alimentaires, etc. – des nouveaux arrivants qui pèchent parfois par arrogance. Petit à petit cependant, la vie s'organise. La municipalité de Strasbourg s'installe à Périgueux, l'Université de Strasbourg à Clermont-Ferrand. Mais les évacués, dans leur grande majorité, n'ont qu'un but : rentrer chez eux.

La propagande nazie aidant, la presque totalité des évacués reviendra en Alsace après l'armistice du 22 juin 1940. Mais dans quelle Alsace ? L'Alsace a cessé d'être un territoire français en août 1940. Annexée par le Troisième Reich, elle a été fondue rapidement dans le *Gau Baden-Elsaß* – c'est-à-dire « *Gau* (pays) de Bade-Alsace » – et soumise à la direction du Gauleiter Robert Wagner, ami personnel de Hitler, à qui il a promis de germaniser la province en moins de cinq ans. Sous l'égide de Wagner, le retour des réfugiés alsaciens s'organise en grande pompe. Le premier convoi de réfugiés arrivant à Strasbourg est accueilli triomphalement par les autorités nazies. Au total, plus de 400 convois ramèneront au pays 320 000 évacués. À leur arrivée, beaucoup de réfugiés obtiendront une aide financière substantielle de la part du nouveau régime, afin de faciliter leur réinstallation.

Mais certains ne reviennent pas. Ils seront entre 50 et 60 000. La plupart par choix volontaire, beaucoup parce que l'administration nazie refuse leur retour. Ils seront les « indésirables ». Le refus touche surtout les Juifs, au nombre d'environ 16 000. Il touche également d'autres groupes sociaux, entre autres les militaires de carrière, les personnes de « race étrangère », certains autonomistes pro-français, les Alsaciens francophiles, les « asociaux », les gitans, les déserteurs de l'armée allemande de la Grande Guerre.

Durant tout ce temps, le gouvernement de Vichy laisse faire. Du moins, ses protestations sont de plus en plus faibles.

Le présent ouvrage de Christophe Woehrle a le grand mérite de nous faire revivre l'histoire oubliée de l'évacuation de 1939-1940, en s'attachant à une séquence plus méconnue encore : l'évacuation des Hospices civils de Strasbourg. Avec un soin particulier, le récit de l'auteur nous conduit à travers les péripéties du déménagement de l'hôpital vers la Dordogne, à Clairvivre plus précisément, une localité située à 50 kilomètres de Périgueux, qui a accueilli les Hospices civils de Strasbourg durant la période de l'évacuation. Le récit nous révèle les difficultés – immenses – de l'installation et du fonctionnement de

l'hôpital à Clairvivre, depuis les problèmes techniques (électricité, buanderie, literie, transport...) jusqu'aux obstacles dans la gestion financière de l'institution, en passant par les achoppements avec les administrateurs locaux, de Périgueux notamment, ou encore avec les médecins locaux vivant mal la concurrence des médecins alsaciens souvent plus compétents (il s'agissait notamment de professeurs de la Faculté de Médecine de Strasbourg) et répugnant à envoyer leurs patients dans l'hôpital géré par des Alsaciens. Christophe Woehrle nous montre comment Clairvivre est devenu « l'hôpital des Alsaciens », avec son personnel et ses malades. Avec une grande finesse d'analyse historique doublée d'un profond sens de l'humanité, l'auteur nous décrit l'engagement du personnel hospitalier replié, tel que celui des sœurs de la Charité de Strasbourg, et nous introduit dans le monde mental des malades et des pensionnaires de l'hospice... en leur donnant la parole, en les citant nominalement, en arrachant à l'oubli ces inconnus de l'Histoire. Ce faisant, l'historien utilise la focale privilégiée par le courant de pensée historique auquel il appartient.

L'historien se revendique de l'*Alltagsgeschichte* (l'histoire du quotidien) et de la micro-histoire. Son parti pris, en suivant à petite échelle le fil du destin particulier de l'hôpital de Clairvivre, est de nous faire voyager « au cœur même du conflit majeur que fut la Seconde Guerre mondiale ». Avec son cortège d'évacuations, d'expulsions, de traques, de persécutions qui ont mené des millions de personnes sur les routes de l'exode. L'engrenage a conduit l'hôpital des Alsaciens à devenir « l'Hôpital des réfugiés » après le refus de la direction et du personnel d'accompagner le retour des Hospices civils en Alsace, en été 1940. Parmi les patients, voici maintenant des réfugiés espagnols, de nombreux juifs. La guerre s'accélérant, l'hôpital se transforme en « hôpital de la Résistance ». Il accueille à présent des blessés du maquis, met tout en œuvre pour conserver le personnel juif en son sein, multiplie les démarches pour protéger les médecins internes et externes en rapport avec le Service du Travail Obligatoire (STO), cache et abrite des juifs recherchés. Après la tourmente, la Libération signe la fermeture de l'hôpital en mai 1945 et le départ de son personnel vers l'Alsace.

Fidèle à l'approche micro-historique, Christophe Woehrle met au cœur de sa recherche les hommes et les femmes qui ont été impliqués au quotidien dans l'expérience de Clairvivre : les médecins, les infirmiers, les jardiniers, les techniciens, les administrateurs, les patients, les victimes, les résistants. L'ambition de l'historien n'est pas seulement d'étudier le vécu de tous ces acteurs en Dordogne, son but est aussi de leur rendre hommage. Tout au long de la lecture, on reconnaît l'estime et la sympathie que l'auteur éprouve pour ces « inconnus qui, au quotidien, se démènent pour s'en sortir eux-mêmes et qui prennent tous les risques pour aider ceux qui ont encore moins. Tous montrent leur courage et leur engagement pour une humanité à laquelle ils croient et pour défendre les libertés que le nazisme a voulu leur enlever ».

Le respect de l'historien s'adresse particulièrement à l'administrateur des Hospices civils de Strasbourg, Marc Lucius, chargé du bon fonctionnement de l'hôpital de Clairvivre entre 1940 et 1945, et dont l'engagement professionnel et politique n'a pas failli tout au long de la guerre. Il lui dédie d'ailleurs son travail et son ouvrage, s'étonnant que Marc Lucius soit resté parfaitement inconnu dans la mémoire collective et, considérant cet oubli comme une injustice, l'historien lui consacre une large place dans son étude.

Mais Christophe Woehrle rend aussi hommage aux « morts de Clairvivre ». Il le fait en dressant une liste exhaustive des sépultures du cimetière de cette commune. Sur des pages entières, il cite les nom, prénom et dates biographiques des personnes décédées à l'hôpital de Clairvivre tout au long de son activité. On peut regretter la longue énumération de plus de 650 individus. On peut trouver fastidieuse la lecture du listage, pour lequel l'auteur a enquêté durant 18 mois. L'auteur a conscience du risque qu'il y a de nous effaroucher. Peu importe, son but est clair : en dressant la liste de tous les défunts de Clairvivre, « il y a la volonté d'établir un "livre d'or" des victimes du nazisme et de l'antisémitisme. Déplacés par la guerre, toutes ces victimes reposent loin de la terre qui les a vues naître. Sorte de Monument aux morts, le rappel de leur passage et de leur destin à Clairvivre est un acte nécessaire pour qu'ils ne tombent pas dans l'oubli ».

Le livre de Christophe Woehrle est beau. Il est écrit avec une humanité qui nous fait grandir. En un style dense et clair, sans fioriture, sans affectation. Ce livre est original, sans que l'originalité thématique n'atténue la solidité de la démarche historique. En somme, l'ouvrage répond à une question qui n'a pas encore été posée : comment fonctionne un hôpital dans une situation exceptionnelle de guerre ? Cet ouvrage est important pour l'histoire de l'Alsace, car il comble une lacune historique, en tirant de l'oubli une séquence majeure de l'évacuation de Strasbourg. Le livre de Christophe Woehrle est d'une profonde honnêteté historienne. Il est imposant par la richesse de la documentation et l'historien n'a pas ménagé ses efforts dans la visite des archives et des « lieux d'histoire ».

En conclusion, c'est une remarquable histoire-passion que nous offre l'auteur. Celui-ci se fait l'avocat des oubliés et des inconnus de l'hôpital de Clairvivre. Il croit profondément à la cause qu'il défend, comme le montre l'engagement qui imprègne l'ouvrage. En bref, le livre est un beau travail historique aux dimensions d'un devoir de mémoire.

Christiane Kohser-Spohn

Docteur en histoire, collaboratrice scientifique à la *Freie Universität* de Berlin

L'arrivée des expulsés d'Alsace

La germanisation de l'Alsace et de la Moselle est déjà fortement engagée lorsque les derniers réfugiés reviennent du sud-ouest de la France et autres zones d'évacuation. La *Gleichschaltung*¹ de l'Alsace, annoncée par le gauleiter Wagner, dès le 20 octobre 1940, prévoit dans un plan nommé *Aktion Elsass*, une remise en état rapide de l'économie alsacienne, un retour rapide des réfugiés et l'assimilation des Alsaciens au grand Reich. Cette germanisation radicale s'accompagne d'un nettoyage ethnique, et tout ce qui n'est pas considéré comme assimilable en est exclu. Entre juillet et août 1940, ce sont quelque 22 000 Alsaciens qui sont expulsés : Juifs, tziganes, asociaux, Français, Alsaciens francophiles, étrangers...

La Gestapo est chargée d'expulser les indésirables vers les régions d'où revenaient ceux qui avaient été évacués. Le SD (Sicherheitsdienst, police de sécurité et police politique) sous l'autorité du docteur Scheel et qui reçoit ses ordres directement de Wagner, enquête et repère tous les indésirables : les Juifs, les romanichels, les étrangers, les anciens des brigades internationales en Espagne, les criminels récidivistes, les mendiants, les vagabonds, les étrangers naturalisés Français arrivés en Alsace depuis 1918, les opposants politiques.

Après avoir rassemblé les 30 kilos de bagages et les 500 reichsmarks autorisés, les expulsés ont une heure avant d'être transportés vers la ligne de démarcation. Le gauleiter Wagner agit toujours sous couvert du Führer et si des différences d'applications apparaissent entre les expulsions d'Alsace et de Lorraine, elles sont toujours justifiées par Hitler lui-même. Bürckel, gauleiter de Moselle et du Luxembourg, fait expulser ceux qui ne parlent pas allemand. Wagner pense, quant à lui, que les non-germanophones n'ont besoin qu'un peu d'éducation. Grâce aux mesures qu'il a mises en place, il reste persuadé qu'il pourra mener la jeunesse alsacienne dans les bras du Reich.

Ce sont 45 000 expulsés qui déferlent en zone libre². Lors de son procès ouvert à Strasbourg le 23 avril 1946, le gauleiter Wagner³, chef de l'administration civile en Alsace, déclare à propos de ses actions d'expulsions :

« Nous avons commencé par libérer l'Alsace de tous les éléments qui avaient depuis des siècles été fatals au peuple alsacien. Nous avons éloigné les Juifs et les Français non assimilables. L'Alsace doit appartenir aux Alsaciens de souche, les étrangers ne peuvent s'y installer, au mieux on peut les tolérer⁴. »

Clairvivre accueille immédiatement des Alsaciens expulsés venus trouver refuge dans une région où l'Alsace continuait d'exister par la présence de ses institutions.

Une liste nominative des personnels des Hospices civils de Strasbourg ayant refusé de retourner en Alsace est dressée en mai 1941, y figurent :

Louis Heinrich, secrétaire général; Gustave Banzet, receveur; Paul Heinrich, chef des services techniques; René Schalk, chef du service de l'alimentation; Ernest Krugell, chef machiniste; Henri Fillhard, chef de l'état-civil; Albert Klock, garçon de bureau; Jeanne Spaeth, secrétaire-dactylographe; Marie Gaugler, infirmière en chef; Madeleine Freund, infirmière en chef; Muriel Tzaut, infirmière; Louise Dintheer, infirmière; Hélène Lévy, infirmière; Émile Ambiehl, incinéraire. Ces personnels titularisés conservent leur statut d'employés de la Ville de Strasbourg repliée à Périgueux.

Les sœurs de la Charité, assimilées au personnel titularisé, conservent également leur statut. Parmi elles :

Sœur Angélique, sœur Marie-Césaire, sœur Angèle-Marie, sœur Valésia, sœur Paul-Marie, sœur Marie-Matha, sœur Willibald et sœur Céline

Les personnels de la Faculté de médecine parmi lesquels les médecins, les assistants et les internes sont :

Les docteurs Alice Ullmo, Ernest Heimendinger, Roger Delbos, Fauve, Grinevald, Odette Noeppel, Mathis, Juliette Moes, Andrée Levy et David Sichel.

D'autres personnels sont également cités, mais sans indications de fonctions :

Jean Decoster, Théo et Élisabeth Grinevald, Paul Schmitt, René Erhardt, Auguste Kopf, André Schalk, M^{lle} Plantin, Marguerite Foltzer, Jeanne Birry, Audibert, Berthe Brice, Jean-Baptiste Miot, André Burkart, Hubert Ambiehl, Raymond Weber et André Billard.

Ces derniers avaient sans doute été embauchés pour la création du nouvel hôpital et n'étaient donc pas titulaires des Hospices civils de Strasbourg. Le nombre de 49 Alsaciens restés à Clairvivre correspond aux chiffres envisagés par Marc Lucius alors que les Hospices civils n'ont pas encore quitté Clairvivre⁵.

La mise en application des lois anti-juives du Gouvernement de Vichy

Comme tout organisme public, l'Hôpital des réfugiés de Clairvivre reçoit, en date du 1^{er} juillet 1941, du secrétariat d'État à la Famille et à la Santé, les consignes par rapport aux questions juives et à l'application des lois et règlements portant statut des Juifs, aux médecins et chirurgiens, internes et externes, et membres de commissions administrative israélites des hôpitaux et hospices publics.

Il faut d'abord revenir sur l'article 3 de la loi du 3 octobre 1940 : L'accès et l'exercice de toutes les fonctions publiques autres que celles énumérées à l'article 2 ne sont ouverts aux Juifs que s'ils peuvent exciper de l'une des conditions suivantes :

- a Être titulaire de la carte de combattant 1914-1918 ou avoir été cité au cours de la campagne 1914-1918 ;
- b Avoir été cité à l'ordre du jour au cours de la campagne 1939-1940 ;
- c Être décoré de la Légion d'honneur à titre militaire ou de la médaille militaire.

Ainsi, les médecins, chirurgiens et spécialistes de Clairvivre ne pouvant remplir l'une de ces conditions de par leur fonction publique se retrouvent interdit d'exercer. Le docteur Ernest Heimendinger, ayant été cité et entrant dans le cas b, peut continuer d'exercer ses fonctions.

Les postes d'internes et d'externes peuvent être exercés par des Juifs mais les membres des Commissions administratives, par leur fonction publique, tombent sous la loi et doivent être exclus de leurs fonctions⁷

Dès le 11 juillet 1941, Marc Lucius réceptionne un télégramme confidentiel dans lequel on le prie de bien vouloir faire connaître, à titre confidentiel, les raisons pour lesquelles le chef du service de radiologie, David Sichel⁸, « de race juive », a été maintenu dans sa fonction actuelle⁹.

La question du personnel israélite au sein de l'Hôpital des réfugiés de Clairvivre suscite des interrogations auprès de la direction régionale à la Famille et à la Santé, si bien que Marc Lucius doit justifier la présence de médecins, internes et assistants au sein du personnel, alors que la circulaire du 1^{er} juillet 1941 invitait l'administrateur à faire appliquer les lois antisémites. Parmi les collaborateurs juifs encore présents à Clairvivre, Marc Lucius cite :

- Le docteur David Sichel, né le 1^{er} mai 1893, titulaire de la carte du combattant de la guerre 1914/18, au service de radiologie.
- Le docteur Heimendinger, né le 11 mars 1909, qui a obtenu deux citations au cours de la campagne 1939/40, assiste le docteur Redslob au service d'oto-rhino-laryngologie.
- Le docteur Marcelle Kahn, née le 11 novembre 1915, élève-interne.
- Le docteur Edgard Blum, né le 8 décembre 1911, élève-interne.
- Le docteur Pierre Lanzenberg¹⁰, né le 3 juillet 1900, assistant du professeur Pautrier en dermatologie.
- Le docteur Henri Metzger, chef de clinique et médecin de la polyclinique de la Faculté de Strasbourg, qui a fait la guerre comme médecin-capitaine à Morhange, dans une ambulance médicale d'armée. Il a été fait prisonnier avec sa formation en juin 1940 et libéré en septembre 1940, après avoir été affecté à l'hôpital des prisonniers français de Chaumont. Né le 16 novembre 1901, il assiste à Clairvivre le professeur Ambard.
- Le docteur Alice Ullmo, née le 20 avril 1902, chef du laboratoire de sérologie de la clinique de dermatologie de Strasbourg depuis 1930. Depuis le début de la guerre, à Clairvivre, fait fonction d'assistante du professeur Pautrier en dermatologie.
- Le docteur Andrée Lévy, née le 28 juillet 1912, médecinassistante de la clinique infantile.

Marc Lucius estime que les médecins israélites, réfugiés, expulsés, étrangers, privés de tous leurs biens, mobiliers et immobiliers par les autorités d'occupation, sont dans une situation bien plus précaire et plus douloureuse que leurs coreligionnaires français. Les priver de leur activité professionnelle est, selon Lucius, d'une sévérité excessive et imméritée. Les indemnités de 400 à 1000 francs, plus le logement et la nourriture ne peuvent être considérés que comme de simples

indemnités. Marc Lucius demande une application libérale du décret du 11 août 1941¹¹ en espérant de « tout cœur pouvoir maintenir à leur poste ces personnels tant que subsistera notre hôpital¹² ».

Malgré tous les efforts de Marc Lucius en faveur du personnel israélite, ce dernier doit se plier aux ordres de la préfecture du Bas-Rhin du 27 octobre 1941, en application de la loi du 2 juin 1941 sur le statut des Juifs, suite aux observations du directeur régional du service de l'aryanisation économique de Limoges qui intervient directement auprès du préfet du Bas-Rhin pour que l'Hôpital des réfugiés se plie aux lois.

Une liste de Juifs est fournie par le service d'aryanisation, que Marc Lucius n'a pas déclaré dans les listes de son personnel. Parmi eux :

Berthe Brice, employée qui est considérée comme juive et s'est fait recenser. Le docteur Francis Lévy, médecin juif qui demeure à l'hôpital de Clairvivre dont il fait partie. Le docteur Regensberg fait partie du personnel depuis 1939 et est dans la même situation. On cite également M^{lle} Lévy, infirmière, les docteurs Lochowiecki et Lehrer 13 qui sont considérés comme faisant partie du personnel, même s'ils ne sont pas rémunérés et parce qu'ils suivent continuellement leurs malades. Toutes ces personnes sont à licencier en vertu de l'article 3 de la loi du 2 juin 1941. Les docteurs Kahn et Blum occupent un emploi interdit aux Juifs et les concours de l'internat et de l'externat venant d'être interdits aux étudiants juifs, ils doivent être licenciés. Les docteurs Lanzenberg et Ullmo, ainsi que le docteur Levy, médecins-assistants de la clinique infantile doivent, sans délai, être écartés de l'hôpital. Le docteur Metzger, n'ayant pas de citation homologuée, ne peut être conservé parmi le personnel. Seuls les docteurs Sichel et Heimendinger peuvent être maintenus dans leurs fonctions.

Le préfet demande le licenciement immédiat des personnels juifs et prie Marc Lucius de lui rendre compte de la date de leur licenciement¹⁴.

Tous les médecins juifs, comme nous l'avons constaté, ne sont pas cités dans les échanges de Lucius avec l'administration. De nombreux médecins étrangers, arrivés depuis le Hohwald en septembre 1939, ne figurent pas non plus sur les listes du personnel des Hospices civils de Strasbourg. Ceci s'explique par le fait qu'ils sont détachés par

la Faculté de médecine de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand, et faisaient donc partie du personnel de cette entité.

On trouve, dans un livre des étrangers de la mairie de Salagnac, les noms de :

- Maudicas Adamandicos, né le 5 avril 1911 à Alexandrie, en Egypte, docteur en médecine à Clairvivre.
- Mitrakos Dimitri, né le 8 août 1908 en Grèce, docteur à Clairvivre.
- Karaïtidis Léonidas, né le 6 septembre 1906 en Bulgarie, docteur à Clairvivre, parti pour Marseille le 28 septembre 1939.
- Milaras Triandophilos, né le 24 mars 1909 au Caire, en Égypte, docteur à Clairvivre.
- Kuczynski Abram, né le 13 mai 1912 en Pologne, docteur à Clairvivre.
- Lachowiecki Isaac, né le 19 juillet 1910 à Varsovie, en Pologne, docteur en médecine à Clairvivre.
- Synephias Alexandre, né le 10 juillet 1910 au Caire, en Egypte, docteur à Clairvivre, parti pour Paris le 26 octobre 1939.
- Saubermann Oscar, né le 26 mars 1911 en Pologne, docteur en médecine à Clairvivre.
- Wajs Moszko, né le 16 novembre 1914 en Pologne, étudiant à Clairvivre.
- Weigel Carol, né le 27 septembre 1906 à Jablama, en Roumanie, étudiant à Clairvivre.
- Mallah Jacques, né le 1er juillet 1915 à Salonique, en Grèce, étudiant à Clairvivre.
- Vassilaros Michel, né le 26 janvier 1911 au Caire, en Egypte, interne à Clairvivre.
- Synephias Michel, né le 12 février 1908 au Caire, en Egypte, docteur en médecine à Clairvivre.
- Schlesinger Marc, né le 25 février 1918 à Alexandrie, en Egypte, docteur en médecine à Clairvivre, parti pour Toulouse le 2 octobre 1941, tué le 5 décembre 1944 pour la défense de Strasbourg¹⁵.
- Regensberg Juda-Gerzon (Henri Georges), né le 16 décembre 1913 à Lodz, en Pologne, docteur à Clairvivre, déporté à

Maidanek par le convoi n° 51 au départ de Drancy, le 6 mars 1943.

– Gutman Benjamin, né le 18 octobre 1914 à Lodz, en Pologne, docteur en médecine à Clairvivre, déporté à Maidanek par le convoi n° 51, le 6 mars 1943¹⁶.

Envers et contre tout, Marc Lucius continue de s'engager dans la défense de ses médecins juifs. Ainsi il prend fait et cause pour le docteur Metzger, en demandant au commissaire général aux Questions juives à Vichy de considérer l'article 8 de la loi du 2 juin 1941 qui prévoit de lever les interdictions d'exercice pour les Juifs dont la famille est établie en France depuis au moins cinq générations et a rendu à l'État français des services exceptionnels. Ainsi, pour Marc Lucius, le docteur Henri Metzger, né le 16 novembre 1901 à Hochfelden (Bas-Rhin) répond aux exigences de cet article.

Il en énumère les raisons et dresse un arbre généalogique édifiant des ancêtres du médecin. Les arrière-grands-parents, grands-parents et parents, tant du côté paternel que maternel du docteur Metzger, sont tous nés en Alsace, c'est à dire en France et depuis cinq générations :

Le grand-père paternel, Ephraïm Metzger, né le 14 septembre 1837 à Dambach (Bas-Rhin) a servi de 1857 à 1862 lors de la campagne de Syrie comme caporal des grenadiers. L'oncle maternel, Maurice Braun, tué en 1915 à Souchez, est décoré de la médaille militaire. Le père, Isaac Metzger, directeur d'école primaire à Bischheim (Bas-Rhin), officier d'académie, est décoré lors de la première fête nationale en Alsace désannexée, le 14 juillet 1919. Le docteur Metzger lui-même, ancien élève de la Faculté de médecine de Strasbourg, a fait la guerre comme médecin-capitaine à Morhange avec une ambulance médicale. Fait prisonnier à Chaumont jusqu'au 12 septembre 1940 et libéré, il a rejoint l'hôpital de Clairvivre des Hospices civils de Strasbourg. Relevé de ses fonctions le 6 novembre 1941, les professeurs Ambard et Pautrier, ainsi que Marc Lucius, demandent sa réintégration¹⁷.

Depuis son licenciement, le docteur Henri Metzger s'est réfugié à Nîmes et Marc Lucius le tient informé des démarches effectuées en sa faveur ¹⁸. Devant les difficultés administratives et les risques encourus, le docteur Henri Metzger décide toutefois de rester sur Nîmes

Bilan de l'engagement de l'administrateur Marc Lucius

Au travers de l'histoire du cimetière de Clairvivre, nous avons voyagé au cœur du conflit majeur que fut la Seconde Guerre mondiale. Les évacuations, les expulsions, les traques, les persécutions ont amené des millions de personnes à se mettre sur les routes de l'exode. Pour de nombreuses familles, ce fut le désarroi et le calvaire. Malgré tout, malgré la privation et souvent la mort, certaines histoires finissent de manière moins tragiques.

L'histoire du cimetière de Clairvivre est remplie d'espoirs et, lors du travail d'enquête, j'ai eu la chance de rencontrer des personnes qui ont survécu à cette guerre et qui ont transmis aux générations futures un message de paix et d'amour. Ignorer les horreurs de la guerre serait une erreur et nous conduirait irrémédiablement à reproduire les erreurs du passé, mais il y a dans toute cette misère et toute cette souffrance, une lueur : l'altruisme de Marc Lucius au service de son prochain, les médecins engagés dans la prise en charge de ceux qui n'ont plus rien tout en se battant contre l'oppresseur, ces inconnus qui, au quotidien, se démènent pour s'en sortir eux-mêmes et qui prennent tous les risques pour aider ceux qui ont encore moins, tous montrent leur courage et leur engagement pour une humanité à laquelle ils croient et pour défendre les libertés que le nazisme a voulu leur enlever.

Après dix-huit mois d'enquête acharnée en vue de découvrir l'histoire de cet endroit mystérieux qu'est le cimetière de Clairvivre, comme figé par le temps au cœur du Périgord, terre de résistance et de labeur, j'ai découvert l'histoire d'hommes et de femmes ordinaires au destin extraordinaire. Cette enquête sur la mort est devenue finalement une ode à la vie et à l'espoir, une invitation à ne jamais céder et à défendre ses idéaux et ses valeurs.

Le parcours de Marc Lucius, parfait inconnu dans la mémoire collective et doté d'un humanisme sans limites, nous montre le visage de l'altruisme et de l'abnégation au service de son prochain. Afin de rétablir ce que je considère comme une injustice, j'aimerais clore ce travail en évoquant les actions principales menées par Marc Lucius dans le cadre de ses fonctions au sein des Hospices civils de Strasbourg

puis de l'Hôpital des réfugiés de la Dordogne dont il avait la charge et sans qui toute cette chaîne de solidarité, pour toutes les victimes de cette guerre passées par Clairvivre, n'aurait pas existé. Je lui dédie mon travail et cet ouvrage.

Il ne fait aucun doute que Marc Lucius s'est investi fortement, grâce aux fonctions qui étaient les siennes au sein des Hospices civils de Strasbourg puis de l'Hôpital des réfugiés, dans des actions visant à protéger les personnes menacées par les forces d'occupation et le gouvernement de Vichy.

L'investissement personnel de Marc Lucius en faveur des médecins juifs au sein de l'Hôpital des réfugiés de la Dordogne

Le 20 septembre 1941, Marc Lucius écrit un courrier au directeur régional à la Famille et à la Santé de la Préfecture de la Haute-Vienne qui lui demande de faire appliquer le décret du 11 août 1941 règlementant la profession de médecins aux Juifs. Après avoir exposé la situation particulière de l'hôpital, émanation et suite naturelle des Hospices civils de Strasbourg qui a à son service des professeurs de la Faculté de Médecine de Strasbourg qui constituent le corps médical et sur lequel il n'a donc pas de maîtrise, ne pouvant donc pas les licencier, il cite des collaborateurs juifs parmi ses assistants et internes, mais estime que le décret du 11 août ne peut s'appliquer à eux pour diverses raisons qu'il évoque individuellement. Parmi les médecins pour lesquels il s'engage personnellement, il y a :

1°) Le docteur David Sichel, ancien combattant de la Grande Guerre. En septembre 1939, le docteur David Sichel, radiologue des Hospices civils de Strasbourg et assistant-radiologue de la Faculté de Médecine de Strasbourg, est évacué avec son service et ses malades, à l'instar de nombreuses communes du Bas-Rhin. vers le Hohwald, dans les Vosges, puis vers la Cité sanitaire de Clairvivre, commune de Salagnac en Dordogne, dès le mois d'octobre 1939. Sa famille, Yvonne Sichel née Baumgart, Célestine Baumgart et son fils Jean-Paul, sont évacués sur la commune de Carpentras pour quelques mois avant de rejoindre le père à Brive-la-Gaillarde (Corrèze). Logés dans cette ville, le docteur Sichel parcourt quotidiennement le trajet entre Brive et Clairvivre-Salagnac. Brive-la-Gaillarde est devenue rapidement dangereuse pour les Israélites à cause des dénonciations. La famille rejoint alors Clairvivre. Le docteur Sichel s'est senti protégé à Clairvivre. Le fils du docteur Sichel, Jean-Paul, raconte:

« Pour ma part, je dois dire que personnellement, j'ai été heureux à Clairvivre. Malgré mon jeune âge, j'étais conscient des risques que nous encourions. Un jour, mon père avait décidé, sentant un danger imminent et une descente de la Gestapo, de m'envoyer à l'extérieur de Clairvivre avec son infirmière, Madame Salomé Stierer. Nous étions allés nous cacher dans un petit village du nom de Saint-Solve, en Corrèze. Le lendemain, il y a eu la rafle

et les pendus de Tulle, et les Allemands sont arrivés sur la commune où nous étions cachés. Je me souviens que nous avons sauté par la fenêtre et nous nous sommes cachés dans la forêt pendant 24 ou 36 heures. Madame Stierer décida alors de rejoindre Clairvivre, où nous étions certainement moins en danger qu'ailleurs. Pour ma part, je n'ai pas le souvenir d'avoir vu un soldat allemand à Clairvivre. J'ai été scolarisé à Clairvivre. J'avais six ans, j'étais en primaire, dans une classe réservée aux réfugiés. Nous habitions au sein même de l'Hôpital des réfugiés et mangions à la cantine de l'hôpital, du moins au début. Ma grand-mère maternelle habitait dans un pavillon près de la poste. Dans l'hôpital, nous avions une chambre pour nous, à proximité vivaient également d'autres médecins, dont le docteur Ernest Heimendinger, également Juif. Sur notre étage, les médecins vivaient seuls, nous étions la seule famille vivant sur l'étage réservé à l'hébergement. J'ai des souvenirs très précis de Brivela-Gaillarde, où nous avons vécu une dizaine de mois dans une rue un peu périphérique, et plus tard de Clairvivre. Notamment, je me souviens avoir pris des leçons de piano chez une professeure de Strasbourg, Madame Schmitt-Dubiez. Cette période de Clairvivre est une période où j'ai été heureux. Vers 1944, alors que la situation était devenue très dangereuse, mes parents avaient projeté de partir vers les États-Unis, et le jour du départ, ayant appris le débarquement en Normandie, mon père a finalement décidé d'annuler le projet. La situation n'en restait pas moins dangereuse, mais je ne sais pas comment nous aurions fait pour rejoindre les États-Unis à cette époque, et je pense que le fait d'être restés à Clairvivre nous a sauvés, sans doute ».

2°) Le docteur Ernest Heimendinger, cité lors de la campagne de 1939/40. On sait aujourd'hui que les autorités allemandes n'avaient que faire des états de services des Juifs français, et la liste des déportés dans ce cas est malheureusement bien trop longue. C'est pourtant grâce aux états de service du docteur Ernest Heimendinger et de ses décorations, que Marc Lucius réussit à faire plier les autorités de Vichy et à conserver le médecin à son poste au sein de l'Hôpital des réfugiés de la Dordogne à Clairvivre. Lors de l'occupation de la zone libre par les troupes allemandes, comme l'atteste dans son témoignage le docteur Jean-Paul Sichel, fils du radiologue David Sichel, Ernest Heimendinger loge à l'intérieur même de l'hôpital dans une chambre de célibataire située en face de la chambre occupée par la famille Sichel. Engagé dans la Résistance pour les soins qu'il apporte aux blessés du maquis, le docteur Ernest Heimendinger fait partie, sans conteste, des Juifs sauvés par Marc Lucius.

Considérant que ces deux médecins remplissent l'une des conditions spécifiques de l'article 3 de la loi du 2 juin 1941, en tant qu'anciens combattants et cités ou décorés, Marc Lucius demande leur maintien et l'obtient.

- 3°) Mademoiselle le docteur Marcelle Kahn et le docteur Edgar Blum étaient élèves-internes. Ils quittent Clairvivre rapidement.
- 4°) Le docteur Lanzenberg est simplement logé et nourri, Marc Lucius considère que, n'étant pas rétribué par son établissement, il ne peut être considéré comme membre du personnel et donc ne peut être licencié. Le docteur Lanzenberg finit par quitter Clairvivre pour rejoindre la Faculté de Médecine de Strasbourg à Clermont-Ferrand. Actif dans la Résistance lyonnaise, il est raflé et déporté.
- 5°) Le docteur Metzger, chef de clinique, a fait la guerre dans une ambulance médicale d'armée. Envers et contre tout, Marc Lucius continue de s'engager dans la défense de ses médecins juifs. Ainsi il prend fait et cause pour le docteur Metzger en demandant au commissaire général aux questions juives à Vichy de considérer l'article 8 de la loi du 2 juin 1941 qui prévoit de lever les interdictions d'exercer pour les Juifs dont la famille est établie en France depuis au moins cinq générations et ont rendu à l'État français des services exceptionnels. Ainsi, pour Lucius, le docteur Henri Metzger né le 16 novembre 1901 à Hochfelden (Bas-Rhin) répond aux exigences de cet article. Il en énumère les raisons. Les arrière-grands-parents, grands-parents et parents du docteur Metzger, tant du côté paternel que maternel, sont tous nés en Alsace, c'est à dire en France, et depuis cinq générations. Le grand-père paternel, Éphraïm Metzger, né le 14 septembre 1837 à Dambach (Bas-Rhin), a servi de 1857 à 1862 lors de la campagne de Syrie comme caporal des Grenadiers. L'oncle maternel, Maurice Braun, tué en 1915 à Souchez, est décoré de la médaille militaire. Le père, Isaac Metzger, directeur d'école primaire à Bischheim (Bas-Rhin), officier d'académie, est décoré lors de la première fête nationale célébrée en Alsace désannexée, le 14 juillet 1919. Le docteur Metzger lui-même, ancien élève de la Faculté de Médecine de Strasbourg, a fait la guerre comme médecin-capitaine à Morhange, avec une ambulance médicale. Fait prisonnier à Chaumont jusqu'au 12 septembre 1940 et libéré, il rejoint l'hôpital de Clairvivre des Hospices civils de Strasbourg. Relevé de ses fonctions le 6 novembre 1941, les professeurs Ambard et Pautrier, ainsi que Marc Lucius, demandent sa réintégration 19. Depuis son licenciement, le docteur Henri Metzger s'est réfugié à Nîmes et Marc Lucius le

tient informé des démarches effectuées en sa faveur²⁰. Devant les difficultés administratives et les risques encourus, le docteur Henri Metzger décide de rester sur Nîmes.

6°) Madame le docteur Ullmo, chef de laboratoire.

7°) Mademoiselle le docteur Fanny Lehrer, médecin assistante à la clinique infantile, a rédigé sa thèse de médecine à Strasbourg, en 1935, sous le titre : « Diagnostic médico-légale [sic] de la grossesse par les méthodes biologiques ». Lors de l'évacuation générale de Strasbourg en 1939, le docteur Pfersdorff est accompagné de son unique assistante, Mademoiselle Lehrer. L'installation se fait dans un pavillon de vingt lits. On admet dans ce pavillon, avec toute la discrétion qui s'impose, des « malades » qui cherchent à se mettre à l'abri des poursuites de l'occupant.

À la fin de 1941, après son mariage avec le docteur Roger Delbos (né en 1914 à Tarbes et sorti des listes de l'hôpital le 1^{er} juin 1944), elle est contrainte de quitter le service public sous la menace des lois raciales. Toutefois, le livre des étrangers dans lequel elle figure (car née en Pologne), ne mentionne pas son départ, alors que le livre est parfaitement bien tenu et que tous les départs y sont soigneusement consignés. Il apparaît toutefois que le docteur Lehrer a continué à travailler au sein de l'Hôpital des réfugiés sous le patronyme de son époux. Elle ne sera plus mentionnée sur la liste des personnels, ce qui montre bien que Marc Lucius est conscient du risque pris en la maintenant en poste à Clairvivre, contre l'avis des autorités de Vichy et aux risques et périls de l'administrateur de l'hôpital.

Le témoignage du chauffeur de l'Hôpital des réfugiés, Albert Lorenzini, nous éclaire sur un évènement du 9 iuin 1944 : « Il s'agissait de ramener en lieu plus sûr une jeune épouse. Le docteur Delbos avait épousé une jeune fille juive, recherchée par les Allemands. Il souhaitait la ramener chez ses parents à Riomès-Montagne, arrondissement de Mauriac, dans le Cantal, où il la croyait en sécurité. Mais le danger de l'expédition, pour les trois personnes, le couple et moi-même, était que pendant ce transport, les Allemands ont attaqué Tulle et pendu des habitants en représailles. Les routes étant bloquées par les maquisards, ils ne pouvaient que passer par des chemins forestiers, armés d'une hache et d'une scie pour débroussailler et d'une élingue pour tirer les troncs et ainsi se frayer un chemin. Comme d'habitude, ce genre de transport se terminait tard dans la nuit. Au retour, je fus arrêté par les Allemands, mon identité contrôlée et le camion fouillé. Par chance, ce n'étaient pas des S.S., mais des

contrôleurs allemands de la police des chemins de fer. Il n'y avait dans mon camion qu'un morceau de fromage que mes hôtes m'avaient donné et je le désignais du doigt en prononçant : « Käse, Käse! ». Ils me laissèrent repartir²¹. »

De l'avis de Marc Lucius, « les collaborateurs israélites ont été privés de tous leurs biens, mobiliers et immobiliers, par les autorités d'occupation et ils ne possèdent strictement que ce qu'ils ont pu emporter en France libre. Ils sont donc dans une situation bien plus précaire et plus douloureuse que la plupart de leurs coreligionnaires français ». Il apparaît à Lucius qu'« il serait d'une sévérité excessive et imméritée de les priver de la seule chose qui leur reste, leur travail professionnel ». Il demande donc une application libérale du décret du 11 août et espère pouvoir maintenir les médecins juifs à leur poste tant que subsistera l'hôpital.

La présence de nombreux Juifs à Clairvivre

« [...] l'hôpital de Clairvivre [qui] est devenu une base pour le maquis, grâce à sa situation isolée au milieu des bois de Salignac. Le pavillon psychiatrique cache des Juifs, des réfractaires au STO et des résistants²². »

Le grand rabbin Abraham Deutsch se souvient :

« Beaucoup de vieux préféreront renoncer à la lutte, et mourront avant d'avoir atteint leur nouveau havre de sûreté : Château de la Roche, en Dordogne, Clairvivre, et d'autres endroits aux noms évocateurs mais qui hélas, mesurés à la réalité, ne laissaient aux vieillards que l'insigne regret d'un paradis perdu²³. »

Ces lieux serviront de protection et souvent d'étape dans la fuite des Juifs vers la sécurité

Entre 1941 et 1944, l'Hôpital des réfugiés enregistre de nombreuses naissances d'enfants juifs et étrangers à Clairvivre :

- Le 22 mai 1941 est né à Clairvivre Jean-Paul Hirsch, fils de Samuel et de Irma Blum. Bien que domiciliée à Périgueux où se trouvait la maternité, Irma Blum vient à Clairvivre pour y accoucher. La famille Hirsch ne figure pas parmi les Juifs déportés du Mémorial de la Shoah ni de Yad-Vashem. Irma Blum est décédée en 1975 à Bitche (Moselle).
- Mireille Juliette Katz est née le 8 octobre 1941 à Clairvivre, fille de Charles né à Schenklengsfeld (Allemagne) et de Jeanne Wolff née à Sarreguemines (Moselle). Bien que réfugiés à Sarliac-sur-l'Isle, plus proche de Périgueux, ces derniers optent pour Clairvivre. Aucun des membres de la famille Katz ne figure parmi les victimes recensées par le Mémorial de la Shoah ou Yad Vashem.
- Marthe Lentchitsky est née le 12 mai 1941 à Clairvivre, fille de Abraham né à Minsk (Russie) et de Feiga Léa Rosenbaum née à Rojoadov (Pologne). Réfugié à Coulounieix-Chamiers, à l'ouest de Périgueux, le couple choisit de venir accoucher à Clairvivre. Marthe s'est mariée en 1961 à Aix-les-Bains et ses parents ne figurent pas sur la liste des déportés de Yad-Vashem.
- Michel Przetycki est né le 26 décembre 1941 à Clairvivre, fils de Israël et de Branjla Waserman, Juifs polonais réfugiés de Paris à Périgueux. Michel Przetycki a demandé en 1979 à changer son nom en Prety. Il s'est marié à Haifa (Israël) en 1967 où il est

- décédé en 2011. Ses parents ne figurent pas sur la liste des déportés de Yad-Vashem.
- Roland Albert Kahn est né le 20 avril 1942 à Clairvivre, fils de Marcel né à Strasbourg raflé à son domicile de Périgueux puis déporté par le convoi n° 73 du 15 mai 1944 vers Kaunas/Reval, au départ de Drancy et de Suzanne Amélie Klein, protestante née à Strasbourg. Madame Klein s'est remariée en 1948 avec Edgard Bernard Levy. Roland Kahn a été adopté par la Nation en 1958, s'est marié en 1966 et a trois enfants.
- Sylvia, Dorothée, Évelyne Kahn est née le 26 janvier 1942 à Clairvivre, fille de Paul Kahn et de Hilde Koch. Réfugiée à Sarliac-sur-l'Isle, la famille Kahn a survécu à la guerre.
- Samy Kirschen est né à Clairvivre le 30 décembre 1942, fils de Nathan et de Chana Landau. Réfugiés juifs polonais à Marsac, les Kirschen ne figurent pas parmi les victimes de la Shoah. Leur enfant est décédé deux jours après sa naissance. Il repose tombe 523 du Carré israélite du Cimetière des réfugiés de Clairvivre.
- Jacques Majtlis est né le 22 juin 1942 à Clairvivre. Il est le fils d'Abraham déporté à Auschwitz par le convoi n° 59 au départ de Drancy, le 02/09/1943 et de Blina Kaminski, tous deux réfugiés à Périgueux. Jacques s'est marié en 1963 avec Josette Marcelle Paradella-Taborda.
- Alain Joseph Szerman est né le 30 mars 1942 à Clairvivre, fils de Israël, Juif polonais, et de Berthe Lemler de Darmstadt (Hesse), réfugiés de Strasbourg à Marsac. Monsieur Szerman s'est marié en 1978 à Paris (17e).
- Claudie Joséphine Wolff est née le 5 novembre 1942 à Clairvivre, fille d'Albert Nathan Wolff décédé à Strasbourg en 1957 et de Irène Sarah Metzger, réfugiés à La-Tour-Blanche, à plus d'une heure trente de Clairvivre, au nord-ouest de Périgueux. Pourtant, le couple décide de venir accoucher à Clairvivre. Claudie Joséphine s'est mariée en 1967 à Strasbourg avec Constant Blum.
- Hélène Fanny Wolf est née le 18 mars 1942 à Clairvivre, fille de Nephtalie, de Strasbourg et de Nelly Lina Goldflam, de Paris. Réfugiés de Saint-Maur (Seine) à Périgueux. La famille Wolf n'a pas été déportée et ne figure pas dans la liste des victimes du Mémorial de la Shoah. Hélène Fanny est décédée à l'âge de 8 ans à Saint-Maur (Seine).

- Claude Michel Rosenthal est né le 25 août 1942 à l'Hôpital des réfugiés de Clairvivre. Il est le fils de Joseph né à Varsovie (Pologne) le 30 avril 1910 et de Amélie Herschkovicova de Novy Blenavy (Tchécoslovaquie), mariés en Dordogne le 10 mars 1942, réfugiés de Strasbourg à Coulounieix-Chamiers. Le jour de la naissance de Claude Michel, son père est interné à Soudeilles (Corrèze), au 665^e GTE (Groupement de Travailleurs Étrangers), un camp de travail forcé pour Juifs étrangers.
- Daniel Erman est né le 5 février 1944 à Clairvivre, fils de Szmul Erman, né à Opatow (Pologne) et Chana Helman, née à Varsovie (Pologne). Domiciliée à Thenon en Dordogne, la famille Erman n'a pas été déportée.
- Alain Édouard Lippmann est né le 1^{er} mars 1944 à Clairvivre où il est décédé trois jours plus tard et inhumé dans le Carré israélite du cimetière de Clairvivre. Son père, Pierre Martin Lippmann de Horbourg (Haut-Rhin) et sa mère, Paulette Lang, de Nancy (Meurthe et Moselle) étaient réfugiés à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) à quelques kilomètres de Limoges. Pierre Lippmann a été déporté à Kaunas en Lituanie par le convoi n° 73 de Drancy, le 15 mai 1944. Il est mort en déportation. En 1943, il avait été nommé délégué de la 5^e direction de l'Union Générale des Israélites de France à Brive. C'est dans ce cadre qu'il est arrêté et déporté. Madame Lippmann Paulette a échappé à la déportation.
- Patrick Alain Georges Alfred Roos est né le 5 mars 1944 à Clairvivre. Fils de Georges Roos, né en 1893 à Benfeld (Bas-Rhin) et Marie Louise Rey, née en 1909 à Strasbourg. Ils étaient réfugiés à Périgueux où ils se sont mariés le 25 février 1940. Aucun des membres de la famille Roos n'a été déporté et Patrick s'est marié pour la seconde fois en mairie de Hænheim (Bas-Rhin) en 1993.
- Marcel Schonberg est né le 26 avril 1945 à Clairvivre. Son père, Nephtalie Hirsch Schonberg, de Colmar et sa mère, Breina Babad, de Mikulince (Pologne) étaient réfugiés à Ribérac (Dordogne). Marcel Schoenberg est décédé le 9 mai 1945 à Périgueux. Les deux parents ont survécu à la guerre.
- Jeannette Sonnenblick est née le 19 janvier 1945 à Clairvivre, fille de Moïse Sonnenblick, de Majdan (Pologne) et de Malia Polland née à Kupiatycze (Pologne). Réfugiés à Barnabé, commune de Trélissac (Dordogne). Aucun membre de la famille Sonnenblick ne fut déporté.

- Violette Ève Lina Weille est née le 8 mai 1944 à Clairvivre, fille de Pierre Weille de Mutzig (Bas-Rhin) et de Hortense Hermine Uhry de Ingwiller (Bas-Rhin), réfugiés à Clermont-d'Excideuil (Dordogne). Aucun membre de la famille Weille ne fut déporté. Madame Violette Weille est décédée en 2009 à Jérusalem
- Liliane Arlette Blaustein est née le 19 avril 1943 à Clairvivre, fille de Ludovic Blaustein né à Budapest, Juif de Hongrie, et de Friderika Stern, également née à Budapest. Le couple était domicilié à Saint-Pierre-de-Chignac (Dordogne). Le père, Ludovic Blaustein, est recensé parmi les victimes juives de France sous le prénom de Louis. Il fut exécuté le 27 mars 1944. Entré en France en 1938, domicilié à Saint-Pierre-de-Chignac (Dordogne), il avait été engagé volontaire en 1940 mais avait été réformé. Le 7 juin 1941, la commission d'incorporation dans les Groupes de Travailleurs Étrangers (GTE) de la Dordogne avait décidé de son « incorporation » pour travaux légers, au 652^e GTE de Mauzac (Dordogne). Le 20 juin de la même année, il avait été transféré de ce GTE, qui servait de centre de triage, au 665^e GTE de Soudeilles (Corrèze), réservé aux Juifs. Il y était intégré sous le matricule n° 665.009. Il avait épousé sa femme, Frédérika Stern, couturière, à la mairie de Soudeilles, le 9 novembre 1941. À la date du 1^{er} janvier 1942, il était en détachement à Servièresle-Château (Corrèze). Il avait été hospitalisé à Brive du 7 au 29 janvier 1942. Reconnu inapte, il avait été libéré du camp de Soudeilles le 13 juillet 1942 et il avait alors rejoint sa famille à Saint-Pierre-de-Chignac (Dordogne)²⁴. Il y fut arrêté le 4 mars et il fut exécuté à Sainte-Marie-de-Chignac, au lieu-dit Les Potences, le 27 mars 1944, par des éléments de la division Brehmer, ainsi que 24 autres personnes. Liliane Blaustein a été adoptée comme Pupille de la Nation en 1951 et s'est mariée en 1963 à Hassolelim (Israël) avec Monsieur Asher Cohen.
- Gérard Jacques Dreyfus est né le 14 juillet 1943 à Clairvivre, fils de Siegefroy Dreyfus de Altdorf (Allemagne) et d'Yvonne Klein de Mommenheim (Bas-Rhin), réfugiés à Périgueux. Monsieur Dreyfus s'est marié à Mulhouse en 1969 avec Hélène Simone Hassan.
- Mariette Gladstein est née le 6 avril 1943 à Clairvivre, fille de Pinkas Gladstein né à Rowno (Pologne) et de Berthe Blum, née à Erstein. Ses parents se sont mariés à Erstein en 1931. Ils étaient réfugiés à Paussac-et-Saint-Vivien (Dordogne). Madame Blum est décédée en 1975 à Metz. Mariette Gladstein s'est mariée à Dunkerque en 1965.

– Léon Izrael est né le 22 septembre 1943 à Clairvivre, fils de Samuel Izrael né à Velika-Kopana (Pologne) et de Malka Pickel également née en Pologne à Vonikova. Réfugiés à Hautefort (Dordogne).

Le cas de la famille Bloch, victime de la traque de Sainte-Orse (Dordogne) par la division Brehmer, le 1^{er} avril 1944, doit être relaté : Après son expulsion d'Alsace aux environs de Noël, fin 1940, la famille Lehmann s'installe à Sainte-Orse, dans de vieilles maisons insalubres, abandonnées, à l'écart du village, dans un petit hameau du nom de Rosas. La famille est alors composée de Camille Lehmann, le patriarche, agissant en tant que ministre officiant de la petite communauté juive de Sainte-Orse composée de 72 personnes, sur un total de 300 habitants. Ce nombre diminue à 52 personnes au début de l'année 1943. La grand-mère, Fanny Strauss, épouse Lehmann, décède le 19 janvier 1944 à Sainte-Orse. Simone Lehmann, fille des précédents, épouse le 18 juin 1942, à Sainte-Orse, Armand Bloch, de Drachenbronn. Albertine Lehmann, également fille des précédents, épouse le 10 novembre 1942, à Sainte-Orse, Marcel Loeb, de Oberseebach.

La division Brehmer, soutenue par la milice locale, se lance entre le 30 mars et le 1^{er} avril dans des opérations visant à traquer les Juifs de la région de Périgueux. La Bachellerie, le 30 mars : 10 fusillés, 32 déportés, tous Juifs. Saint-Rabier, le 31 mars : 2 fusillés dont une femme abattue dans le dos et brûlée, encore des Juifs. Le 1er avril, c'est au tour de Sainte-Orse d'être investie par la division Brehmer. 200 hommes environ. 30 Juifs de la commune sont arrêtés, battus, fouillés, interrogés et dépouillés puis conduits à la mairie, dont Camille Lehmann. 7 hommes sont abattus, dont Camille. 18 autres sont chargés dans des camions, puis déportés de Drancy par le convoi 71. Parmi ces personnes Albertine Loeb, la fille de Camille Lehmann. La famille Bloch, alertée par un résistant et sous la conduite d'Armand, se terre dans les bois environnants. Simone est enceinte de sept mois et Henriette est âgée de 11 mois. Pendant de longs jours, la famille erre dans les bois, mais la situation devient particulièrement critique pour Henriette et Simone. On décide alors de déclarer Henriette « enfant trouvée » et on dresse un acte. Des faux papiers sont établis au nom de Marguerite Lavignaud et la petite fille est conduite à l'Assistance publique. Simone est extraite vers fin avril-début mai de la forêt et conduite à la maternité de l'Hôpital des réfugiés de Clairvivre où elle donne naissance, le 27 mai 1944, à Michèle Fanny. Armand Bloch viendra la visiter la nuit alors qu'il rejoint le maquis. À noter que dans l'acte de naissance de Michèle, il est indiqué une adresse des parents à Périgueux, ce qui est probablement volontaire, mais faux. Ils n'ont jamais demeuré à Périgueux, mais à Sainte-Orse jusqu'au 1^{er} avril 44 et dans les bois jusqu'à la Libération. Ils sont revenus à Sainte-Orse et y sont restés jusqu'à la fin de l'année 1945.

L'affaire Anna et Alfred Stacher, non Juifs, cachés et sauvés par Marc Lucius

L'eugénisme hitlérien a également été appliqué en zone occupée par les forces d'occupation. Le 1^{er} août 1942, Marc Lucius est contacté par l'Assistance sociale du centre national de secours de Périgueux qui lui demande, par mesure sociale, d'embaucher une jeune Autrichienne du nom d'Anna Stacher, née en Autriche, à Michelstetten, commune d'Asparn an der Zaya du district de Mistelbach (Basse-Autriche). Fille d'une mère célibataire, elle voit le jour le 15 avril 1912. C'est en avril 1930 qu'elle entre en France. Huit ans plus tard, toujours célibataire, elle donne naissance à son fils Alfred. Alors qu'elle réside au 12, rue Massenet à Strasbourg, elle et son fils sont évacués le 11 septembre 1939 à Varaignes (Dordogne). Plus tard ils rejoignent Nontron (Dordogne). Anna exerce le métier de bonne.

C'est là que le centre national du secours intervient auprès de Marc Lucius afin de trouver un emploi à cette femme qui élève seule son enfant. Face à la situation d'Anna Stacher que Lucius juge « digne d'intérêt », il prend la décision de l'embaucher au titre d'aide pharmacienne et de signer avec elle un contrat de travail, de lui verser un salaire de 25 francs. L'inspection du travail de Périgueux délivre à la jeune mère l'autorisation provisoire de se rendre à Clairvivre pour y travailler en attendant de recevoir des autorités sa carte de travailleur étranger.

Les services administratifs de l'Hôpital des réfugiés entreprennent en octobre 1942 les démarches nécessaires auprès des autorités de la Dordogne afin de régulariser la situation d'Anna Stacher et de son fils de huit ans. Elle est munie d'une carte d'identité officielle délivrée à Périgueux. S'inquiétant de ne pas réceptionner la carte de travailleur étranger de la jeune femme, Marc Lucius prend l'attache d'Heinrich, alors inspecteur du travail à Périgueux, le 25 mars 1943. Ce dernier l'informe que le dossier a bien été transmis en octobre 1942 aux services compétents. Puis Lucius contacte le service des étrangers à la Préfecture de la Dordogne qui l'informe que le dossier a été instruit et renvoyé à Limoges avec un avis défavorable, étant donné qu'un établissement public ne peut embaucher de travailleurs étrangers selon

la loi du 3 avril 1941 et que l'Hôpital des réfugiés doit mettre un terme à ce contrat. Il est porté à la connaissance de Marc Lucius, qu'Anna Stacher et son fils Alfred sont recherchés par la Gestapo afin d'être déportés vers l'Allemagne.

À Clairvivre, Madame Stacher rencontre Henri Zeyer de Soultz, marié et divorcé, père d'un enfant du prénom de Jean. Après la guerre, Henri Zeyer et Anna Stacher retournent à Soultz (Haut-Rhin), où ils se marient. Le fils Jean, que j'ai pu contacter en août 2018, m'a donné les raisons pour lesquelles Anna Stacher était recherchée. Son fils Alfred était handicapé mental. Anna, Alfred et Henri Zeyer reposent ensemble au cimetière de Soultz. Marc Lucius prend alors l'engagement de faire disparaître Anna Stacher des listes officielles de son personnel et de continuer à lui assurer le gîte et la nourriture jusqu'à la Libération de juin 1944 où il offre un nouveau contrat de travail à la jeune femme. Il évite ainsi à Anna Stacher et à son fils Alfred une déportation certaine.

Les fonctions de Marc Lucius au sein de l'Hôpital des réfugiés de la Dordogne

C'est un courrier du 23 novembre 1940, adressé au préfet du Bas-Rhin à Périgueux, qui éclaire sur le rôle joué par Marc Lucius au sein des Hospices civils de Strasbourg lors de leur évacuation en Dordogne. Le courrier précise en premier lieu que les Hospices civils de Strasbourg ont été évacués en septembre 1939 au Hohwald, puis à Clairvivre, avec 1 800 personnes, malades et personnel.

Le directeur général des Hospices civils ayant fait l'objet d'un ordre d'arrestation le 6 septembre 1939, au cours d'une procédure engagée contre lui par la Justice militaire, le préfet du Bas-Rhin avait chargé Marc Lucius, en sa qualité de vice-président de la commission administrative, de la direction de l'établissement. C'est cette même commission qui décide, dès le 27 août 1940, en raison du grand nombre d'évacués bas-rhinois qui, pour une raison ou pour une autre, restaient en Dordogne, la création d'un hôpital de 100 à 150 lits, destiné à l'hospitalisation de ces réfugiés. Cette décision s'impose d'autant plus que la plupart des professeurs de la Faculté de médecine de Strasbourg, sont décidés à rester sur place ainsi qu'une soixantaine d'employés, d'ouvriers, de religieuses et d'infirmières des Hospices civils.

La commission n'est pas reconnue par les autorités allemandes. La commission en prend acte et organise le rapatriement des Hospices civils vers Strasbourg, mais ceci n'implique de sa part aucune reconnaissance, même implicite, de la légalité de l'intervention des autorités allemandes de qui elle estime n'avoir à recevoir aucun ordre. Nommés par les autorités françaises, ses membres se considèrent toujours comme légalement investis de la mission de diriger les Hospices civils de Strasbourg.

Cette commission se consacre avec beaucoup de soin à l'organisation du nouvel hôpital. L'établissement hospitalier de Clairvivre est considéré comme la suite naturelle de l'établissement qui y avait séjourné depuis septembre 1939 et reste administré par la commission administrative dont six membres sont restés en France libre. L'Hôpital prend le nom d'Hôpital des réfugiés de la Dordogne. L'ouverture de cet hôpital est fixée au 21 octobre 1940.

Marc Lucius écrit:

« Nous nous trouvions dès lors dans cette situation pour le moins paradoxale que la bonne marche d'un établissement géré par et pour des Alsaciens qui avaient délibérément opté pour la France dépendait d'un fonctionnaire alsacien (Hermann) qui, lui, avait accepté de se mettre en France à la disposition des autorités allemandes d'occupation. »

Une lettre du 3 novembre 1941 montre à quel point Marc Lucius est influent auprès des autorités de Vichy. Il obtient à cette date une augmentation des subventions permettant à l'hôpital de fonctionner.

C'est la commission administrative des Hospices civils de Strasbourg et ses membres refusant de rentrer en Alsace qui s'investit dans la mise en place de l'Hôpital des réfugiés de Clairvivre, chacun jouant un rôle important dans ses relations. Ils sont au nombre de six :

- Le premier, le président de cette commission, n'est autre que Frey, le maire de Strasbourg, qui s'arrange pour faire obtenir tous les soutiens nécessaires au niveau local. Il est basé à Périgueux.
- Puis vient Marc Lucius, le vice-président de la commission, homme particulièrement influent auprès des ministres à Vichy. Il obtient généralement auprès des autorités de Vichy ce qu'il demande. C'est l'administrateur des Hospices civils de Strasbourg, sur place à Clairvivre.
- Tout de suite après lui, un certain Weber, qui s'occupe essentiellement de la partie logistique de la mise en place de l'Hôpital des réfugiés. Il est directeur de l'office des habitations à bon marché de la ville de Strasbourg et basé à Périgueux.
- Puis vient le doyen Forster de la Faculté de médecine de Strasbourg à Clermont-Ferrand, qui joue un rôle essentiel dans la mise à disposition du personnel médical.
- Le chanoine Schies, évidemment, autorité qui joue un rôle fondamental dans l'activité religieuse et multiconfessionnelle de Clairvivre en nommant le Révérend Huss à Clairvivre.
- Et enfin, le dernier, Zeller, dont les fonctions et l'influence n'ont pu être clairement définies.

Un autre homme influent au niveau médical sur place est le professeur Pautrier, qui seconde activement Lucius dans ses relations avec le corps médical. Ce n'est pas le professeur Fontaine qui obtient la confiance de Marc Lucius mais bien François Marie Pautrier. Ce dernier est sur place, il est le bras actif de Marc Forster qui, lui, ne vient que sporadiquement à Clairvivre. Le professeur Pautrier ne fait toutefois pas partie de la commission administrative de l'Hôpital des réfugiés, car il fait partie du corps médical dépendant de la Faculté de médecine. Le seul membre de la commission sur place est Marc Lucius.

Le Cimetière des réfugiés et son Carré israélite

Marc Lucius a toujours géré son établissement en fonctionnaire dévoué dans le strict respect des attributions qui étaient les siennes. Parfois, face à l'urgence, il lui arrive de prendre des décisions qui vont au-delà de ses prérogatives. Quand il le fait, c'est toujours avec beaucoup d'humanisme et de respect.

Face aux nombreux décès survenus dès l'arrivée des Hospices civils de Strasbourg à Clairvivre et devant un manque évident de place dans le cimetière communal, Marc Lucius entreprend de son propre chef de créer, en toute illégalité, un cimetière au cœur de la cité. La diversité des personnes qui y sont enterrées et la présence d'un Carré israélite ne laissent aucun doute sur l'œuvre de l'Hôpital des réfugiés pendant toute la guerre, sur l'engagement sans faille de son directeur et administrateur, ainsi que sur son respect multiconfessionnel.

Des familles juives logées dans les pavillons de Clairvivre

Stein Werner est né à Strasbourg le 4 mai 1897, fîls de Salomon Stein et de Jeanne Abraham née en 1872 et Ellen Stein née Groenke, née le 9 août 1903 à Berlin, fille de Ernest Groenke et Augusta Zollmann, née en 1860 à Berlin. Ils sont réfugiés à Périgueux au 31, rue Saint-Front à Périgueux et quittent la ville le 24 juin 1942 pour rejoindre Clairvivre en Dordogne, quelques jours avant les rafles de juillet.

Stein Werner fait partie de la centaine de personnes à arrêter le 24 février 1943 en Dordogne et figure parmi les 62 qui le furent. Il apparaît dans une liste de 33 personnes envoyées au centre de séjour surveillé de Nexon, le 25 février 1943. Pourtant, après avoir été conduit au gymnase Secrestat par la gendarmerie de Clairvivre, il est hospitalisé et examiné par un médecin, Chibrac, qui le déclare inapte à voyager. Le commissaire de police de Périgueux qui rend compte au préfet l'assure qu'il l'informera de la suite ²⁵. Le 15 novembre 1943, une carte d'identité lui est délivrée par la Préfecture de Périgueux et il est toujours présent à Clairvivre, ainsi que son épouse.



Marc Lucius (1888 - 1962) « Juste parmi les nations »?

Né en 1888 de parents français, Marc Lucius a grandi dans un contexte privilégié de la fin du 19^e siècle en Alsace annexée par le deuxième Reich après la défaite de la France en 1871 dans la guerre Franco-Prussienne. Tout de suite après son doctorat en droit, obtenu en 1910, il entre dans l'administration préfectorale et municipale. Chef du secrétariat de la Chambre de Commerce de Strasbourg en 1913, il en devient secrétaire général adjoint en 1918, puis secrétaire général à partir de 1938. Bien que son père enseigne l'histoire de l'église à l'Université Impériale de Strasbourg, né allemand, il rejoint les troupes françaises lors de la déclaration de guerre de 1914. Il est fait prisonnier en tant qu'officier de l'armée française et interné au camp de Graudenz (Pologne).

Après la guerre, il retrouve son poste au sein de la Chambre de Commerce de Strasbourg, pour laquelle il est chargé des questions économiques, régimes douaniers, commerce extérieur et régime charbonnier. Il occupe également le poste de secrétaire du comité des armateurs français du Rhin et trésorier de la société industrielle du Rhin. Il est président de la « Maison de la jeune Alsace ». Il fait partie du comité alsacien d'études et d'information en Europe centrale, et en 1926 accompagne, en tant qu'expert, le directeur des accords commerciaux à Berlin pour les questions se rapportant à l'économie alsacienne, lors de la conclusion de l'accord franco-allemand relatif à la Sarre.

Auteur d'un ouvrage sur *Le Rhin et le port de Strasbourg* (Paris, Dunod,1928), il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1930. En 1932, il rédige *Prusse en Allemagne* et de nombreux autres ouvrages sur le port de Strasbourg et le rôle du Rhin dans l'économie française. C'est en 1934 que le Roi des Belges ajoute à l'Ordre de Léopold la catégorie maritime et c'est dans ce cadre que Marc Lucius est décoré chevalier de l'Ordre de Léopold, en 1935.

Avant la guerre, il part pour la Chambre de Commerce de Strasbourg en mission aux États-Unis. C'est en tant qu'administrateur délégué et vice-président des Hospices civils de Strasbourg qu'il quitte la capitale alsacienne dans le cadre des évacuations. Son œuvre au sein des Hospices civils de Strasbourg évacués et à l'Hôpital des réfugiés de la Dordogne pendant la durée de la guerre a été développée dans cette enquête de plus de 18 mois réalisée au sein de nombreuses archives.

En 1946, il est décoré chevalier de l'Ordre de la Santé publique et son comportement au cours de l'occupation permet sa promotion en 1951 au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Il termine sa carrière en tant que président du comité des armateurs français du Rhin, conseiller municipal de la Ville de Strasbourg, membre du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg, vice-président de la commission administrative des Hospices civils de Strasbourg, viceprésident au conseil de perfectionnement de l'École supérieure de chimie de membre nationale Strasbourg, du d'administration de l'Institut d'études politiques de Strasbourg, membre du Conseil d'administration de l'enseignement commercial supérieur. Il s'éteint à Strasbourg, le 10 juin 1962.

Marc Lucius est un humaniste, doublé d'un altruiste, doté d'un sens élevé du devoir et de sa mission de fonctionnaire municipal et préfectoral. Dans l'adversité, il prend des décisions personnelles engageant sa propre sécurité dans le but de protéger ceux qui sont persécutés ou en danger. Il met en œuvre ses relations au sein de l'appareil d'État pour mettre au point un système permettant de venir en aide aux autres.

J'espère que l'œuvre de Marc Lucius durant cette guerre, motivée par sa volonté de protéger toutes les personnes persécutées, dont des Juifs, et pour laquelle il n'a jamais été récompensé et n'a jamais fait état d'une quelconque demande de reconnaissance sera reconnue. J'ai acquis la certitude que Marc Lucius était un homme exceptionnel au service de son prochain, quelles que soient son origine, sa religion ou ses convictions politiques.

Liste des Juifs sauvés par Marc Lucius de la déportation pour motif racial :

Docteur Delbos-Lehrer Fanny

Docteur Sichel David

Sichel née Baumgart Yvonne (épouse du précédent)

Baumgart Célestine (belle-mère du docteur David Sichel)

Sichel Jean-Paul (fils du docteur David Sichel)

Heimendinger Ernest

Bloch née Lehmann Simone

Bloch Michèle Fanny (fills de la précédente)

Liste des non-Juifs sauvés par Marc Lucius de la déportation dans le cadre de l'action T4 :

Zeyer née Stacher Anna

Stacher Alfred (fils de la précédente)

Table des matières

Préface 7
Avant-propos 13
L'évacuation des Hospices civils de Strasbourg 17
Les projets d'évacuation 17
L'évacuation 22
L'affaire Oster au cœur de la tourmente et de l'évacuation 25
L'installation en Dordogne, une épreuve difficile 27
La Fédération nationale des blessés du poumon et chirurgicaux 27
L'hôpital complémentaire militaire 28
Les autres lieux d'implantation en Dordogne 29
Le retour des Hospices civils de Strasbourg en Alsace annexée 40
Les sœurs hospitalières de la Charité de Strasbourg 42
La création de l'Hôpital des réfugiés de la Dordogne 46
L'arrivée des expulsés d'Alsace 52
Des débuts difficiles 55
Le bilan positif de 1942 66
La mise en application des lois anti-juives du Gouvernement de Vichy
69
Les premiers signes d'oppositions : le Service du Travail Obligatoire
(STO) 74
Une gestion difficile en temps de guerre 82
Après le débarquement en Normandie 90
L'hôpital du maquis 92
La fin de la guerre et le retour en Alsace libérée 98
Le Cimetière des réfugiés de la cité sanitaire de Clairvivre 101
La mort de Paul Selvez et les jeunes résistants de Clairvivre
174
Bilan de l'engagement de l'administrateur Marc Lucius 188
L'investissement personnel de Marc Lucius en faveur des
médecins juifs au sein de l'Hôpital 190
La présence de nombreux Juifs à Clairvivre 195
Les actions de Marc Lucius en faveur de la protection de ses jeunes
médecins et internes/externes en rapport avec le STO 201
L'affaire Anna et Alfred Stacher, non Juifs, cachés et sauvés par
Marc Lucius 203

Les fonctions de Marc Lucius au sein de l'Hôpital des réfugiés de la Dordogne 205

Marc Lucius et son engagement personnel dans la gestion de l'hôpital clandestin du maquis 208

Le Cimetière des réfugiés et son Carré israélite 210

Des familles juives logées dans les pavillons de Clairvivre 211

Marc Lucius (1888 - 1962) « Juste parmi les nations »? 212

Ernest Heimendinger (1909-1962) 215

Lucien Marie Pautrier (1876-1959) 217

Adolphe Louis Terracher (1881-1955) 220

Charles Pfersdorff (1875-1953) 222

Edmond Redslob (1876-1966) 223

André Forster (1878-1957) 225

René Fontaine (1899-1979) 226

Récit de sœur Marie-Gertrude, de la congrégation des sœurs de la Charité 228

Iconographie 233

Notes 250

Index des noms de personnes 261